

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 novembre 2004

## Procès-verbal

**Présents** : Antoine Morandini, Jean-Claude Tournier, Cédric Perrin, Sophie Mégnin, Colette Rayot, Didier Milbergue, Josette Besse, Djamila Ferhati, Jean-Claude Jacob, Monique Dichamp, Jean Heyberger, Noëlle Boegli, Marie-France Laval, Brigitte Weber, Michel Plomb, Guy Berthelot, Françoise Gachot, Béatrice Rebuffoni, Marie-Angèle Jeannin.

**Excusés** : Bernard Liais (procuration à Antoine Morandini), Annie Vendéoux (procuration à Colette Rayot), Mohamed Zérigat (procuration à Jean-Claude Jacob), Michel Wurgler (procuration à Jean-Claude Tournier), Dominique Déas (procuration à Didier Milbergue), Christine Salvi (procuration à Noëlle Boegli), André Libis (procuration à Guy Berthelot).

**Absents** : Gilles Voisard, Fatima Benamar, Dominique Weckerlé.

---

Antoine MORANDINI souhaite la bienvenue à cette séance du conseil municipal.

Le registre des délibérations circule. Il concerne la séance du conseil municipal du **30 septembre 2004**. Le Maire fait circuler la liste de présence et des procurations.

Antoine MORANDINI constate le quorum et ouvre la séance.  
Il propose Madame Josette BESSE comme secrétaire de séance.

Le Maire indique que sur les tables des conseillers se trouve un budget concernant le point 7.

Antoine MORANDINI demande s'il y a des remarques au sujet du PV de la séance du 30 septembre 2004 ?

Par rapport aux Fonteneilles, page 6, Michel PLOMB explique que, concernant le comité de pilotage à réunir pour déterminer une feuille de route, il s'agit bien du comité de pilotage propre au marché de définition puisqu'il existe déjà.

Ce groupe de pilotage avait pour objet de pouvoir déterminer une future maîtrise d'ouvrage pour un programme de travaux. Les nouveaux problèmes environnementaux doivent être repris par le marché de définition et donc le groupe de travail.

Après cette remarque, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Guy BERTHELOT demande au Maire de pouvoir aborder 3 points en questions diverses.

- Conteneurs,
- Arbres des Hauts de Beaucourt,
- Lettre faite en octobre concernant la signalisation routière Rue de la Maison Blanche.

Antoine MORANDINI répond que ces questions seront étudiées en fin de séance et propose d'aborder le point 1 de l'ordre du jour.

## **Point 1 – DOSSIER BECKER**

### **Bail BECKER - Locaux Zone des Popins - Loyers 2004**

#### **Rapporteur : Antoine MORANDINI**

Par acte signé le 12 octobre 1995, la Ville de Beaucourt a consenti un bail commercial à la Société BECKER Electronique, RCS de Strasbourg B 778 114 116 dont le siège social est à Bischheim (67800) portant sur un local sis Zone des Popins à Beaucourt, d'une superficie de 1478 m<sup>2</sup> se composant de 1070 m<sup>2</sup> d'atelier et 408 m<sup>2</sup> d'annexes (bureaux sanitaires, locaux sociaux).

Ce bail était consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Le loyer annuel était de 59 156.63 euros H.T. en 1995.

Ce bail intégrait par ailleurs une promesse de vente offrant au preneur la possibilité d'acquérir les biens objet du bail à un prix tenant compte de la valeur de l'amortissement de l'emprunt contracté pour l'acquisition ainsi que des subventions publiques reçues (FEDER 106 714.31 euros, Conseil général 60 979.61 euros).

En vertu de l'acte, si la réalisation de la promesse était demandée au terme des 15 ans, la vente promise aurait lieu aux conditions ordinaires et de droit moyennant le prix de base de 1 524.49 euros ferme et définitif non révisable.

Ce bail ne fait mention ni de clauses de révision, ni de clause de renouvellement.

Au 31 décembre 2003, l'acte juridique liant la commune et la Société BECKER Electronique prévoyait deux engagements biens distincts :

- un bail commercial,
- une promesse de vente dont l'option peut être levée en 2010.

Concernant la promesse de vente, l'engagement de la commune est maintenu sur la base de l'acte de 1995.

Concernant le bail, la mise à disposition a été maintenue. Le bail a été renouvelé le 1<sup>er</sup> octobre 2004 (date modifiée suite à une erreur sur le mois). Un accord a été trouvé avec la société BECKER pour le paiement des loyers 2004. Cette dernière s'engage à verser à la commune une somme de 60 156 euros correspondant à l'intégralité de la dette.

Antoine MORANDINI explique qu'il souhaite faire une intervention générale :

« Après l'affaire MECATOL, le conseil municipal est une nouvelle fois saisi d'un dossier surprenant.

Je vous rappelle que, pour le dossier MECATOL, lors d'un précédent mandat, le conseil municipal avait autorisé le Maire de Beaucourt à signer un bail mais qu'en fait ce bail intégrait une promesse de vente.

Ce problème se pose une nouvelle fois avec la société BECKER pour laquelle une délibération aurait autorisé le Maire à signer un bail qui, en fait, était aussi une promesse de vente.

Je dis « aurait » car non seulement une nouvelle fois le Maire a signé une promesse de vente alors qu'il n'en a pas la compétence compte tenu des montants, mais qu'en plus, et c'est là le plus fort, il n'y a jamais eu de délibération.

Ou plutôt, il y a eu une délibération mais sans conseil municipal.

Je m'explique.

J'ai bien en ma possession un soi-disant extrait du registre des délibérations mais la délibération en question n'existe pas.

Elle n'était pas à l'ordre du jour du conseil, ne figure pas au PV, ne figure pas dans le registre.

Il s'agit donc pour moi d'une intervention et permettez moi de lâcher le mot, d'un faux et d'usage de faux.

Je tiens bien entendu tous les documents à votre disposition, registres, procès-verbaux, etc.

J'ai d'ailleurs ici même le PV !

Alors, M. BERTHELOT, vous qui vous présentez comme un modèle de vertu, qui critiquez sans arrêt nos conseils aussi bien sous la forme que dans le fond, qui discutez la moindre virgule des rapports et du procès verbal....

- Pouvez-vous me dire comment je dois comprendre l'existence d'une cession par le Maire d'un bien du patrimoine évalué à 4 885 000 Francs TTC (744 713.45 euros), alors qu'il n'a pouvoir, en vertu d'une délégation du 30 juin 1995, que de céder de gré à gré un bien immobilier d'une valeur de 30 000 Francs (4 573.47 euros) ?

L'option pouvant être levée à n'importe quel moment, la cession était donc bien au-delà des montants autorisés. Voilà comment disparaît le patrimoine communal.

- Pouvez-vous aussi m'expliquer pourquoi un document est construit à cette occasion ? Est-ce pour éviter d'alourdir une procédure alors que le vote du conseil est nécessaire, ou pour toute autre raison ?

Et puis, pour la forme, je vous invite à regarder le contenu des rapports et donc du PV du 31 mars 1995 qui est censé autoriser le Maire à signer l'acte concerné.

Ce que je vois, ce sont, pour la seule séance du 31 mars 1995 avec 10 points à l'ordre du jour :

- des rapports qui font, en moyenne, 5 lignes,
- 3 avenants à des marchés,
- des subventions exceptionnelles aux associations alors qu'il y a deux mois encore vous critiquez avec véhémence le principe même de la demande,
- un budget primitif tenant sur 2 pages

De qui se moque-t-on ?

Comme lors de la dernière séance, lorsque l'opposition nous insulte en disant que nos procédures sont illégales ou antirépublicaines comme l'a dit Michel PLOMB pour le vote à la CCST ou lorsque vous mettez systématiquement en doute notre honnêteté ou nos compétences, alors balayez devant vous et fortement et je n'arrêterai pas là Monsieur BERTHELOT.

A propos du P.V. de la séance du 12 juillet 2004, vous précisiez que, pour la crèche, vous n'étiez pas contre le projet, mais contre le projet en l'état au jour de la présentation.

Il faudra m'expliquer ce subtil principe.

Concernant la demande de subvention exceptionnelle de Beaucourt en Fête, vous ne la comprenez pas. Il n'est pas normal qu'une association, par le truchement d'une subvention exceptionnelle, mette les élus au pied du mur en obtenant ainsi plus que ce qu'ils avaient demandé et obtenu, c'est vos propos.

Alors, Monsieur BERTHELOT, pourquoi donc avez-vous, lors de votre mandat, accordé, le 30 juin 1995, une subvention exceptionnelle de 5.000 frs au Twispeel Group, et le 2 avril 1997 20 .000 frs à la Maison pour Tous ?

De même, pour le fest'hiver, si vous étiez contre les subventions exceptionnelles, pourquoi demander 8.422,92 frs et non environ 8 500 frs comme l'assurait mon adjointe (alors que vous prétendiez une autre somme) ? et là, c'est de la véritable désinformation que vous faites, sachant, bien entendu, et c'est vous qui l'avez précisé, que vous êtes le mari de la trésorière, donc bien renseigné, c'est vous qui le dites.

Pour les représentations, vous vous étonnez de notre ouverture, tant réclamée, pour l'opposition. Vous vous demandez pourquoi cet acte de démocratie ? C'est, là aussi, très contradictoire et pas très cohérent.

Concernant les remarques de Monsieur PLOMB sur les temps de parole accordés à l'opposition, je le renvoie aux cassettes des conseils municipaux de l'ancien mandat pour qu'il vérifie le temps de parole accordé à l'opposition. Il déduira lui-même qui fait preuve aujourd'hui de démocratie. Je lui rappelle aussi son intervention en date du 30 juin 1995 :

*« M. PLOMB est également très attaché à cette notion de démocratie. Le fait, pour l'opposition, de laisser croire qu'il n'y pas transparence, peut vouloir dire que les dossiers sont opaques, ce qui n'a jamais été le cas. Il faut bien comprendre, poursuit, Monsieur PLOMB, que chacun ne peut pas, dans le détail, être au courant de tout. Il y a des commissions de travail, il y a un exécutif municipal et l'on ne peut donc, lors des conseils municipaux, reprendre le débat sur tous les points... »*

C'est ce que vous aviez dit le 30 juin 1995. Vous comprendrez bien que l'on ne va pas, comme au dernier conseil municipal, accepter toutes les remarques que vous avez l'habitude de nous faire profiter.

Aujourd'hui, prenez bien conscience de ce que vous avez fait. Je crois que nous pouvons démontrer quand on veut ce que sont nos présentations et nos PV de conseil municipal : 10 feuilles sur 1 heures 30. Nous pouvons vous montrer les vôtres : 2 feuilles et demi sur 2 heures. Nous avons de la mémoire et des écrits, nous ne voulons plus de donneurs de leçons. Ne perdez pas la mémoire.

Ce qui dépasse l'entendement, on est capable de créer une délibération pour un conseil municipal, une délibération qui n'existe pas mais qui est prise en référence.

Tout est à votre disposition.

Tout le monde peut faire des erreurs, personne n'est plus vertueux que l'autre. On vous a apporté aujourd'hui la réponse.

Sur le bail BECKER, on remet, comme cela a été le cas sur le bail MECATOL, les choses en ordre. Je tenais à le dire, il n'y a pas eu de délibération du conseil municipal concernant ce bail.

C'est une somme de 4 millions de francs.

Vous me diriez, « pour 500 francs, on ne passe pas au conseil », mais là c'est une somme de 4 millions de francs. Il faudra vous expliquer là-dessus.

Il y a une dérive dans vos propos, il faudrait réactualiser votre langage.

S'il n'y a pas de réponse, je mets aux voix. »

Guy BERTHELOT précise qu'il ne répondra pas ce soir. Il dit comprendre que cette intervention du Maire est la suite des menaces proférées l'autre fois. Il s'y attendait et espère qu'il y aura un écrit. Il demandera un temps de parole pour répondre point par point sur ce qui est avancé par le Maire au prochain conseil municipal.

Guy BERTHELOT constate que, pour le moment, il n'a pas d'écrit alors que le Maire a un écrit d'une page et un dossier très épais. Il ajoute qu'il n'apprécie pas cette façon d'aborder des dossiers sans préparation. Sur le dossier, il n'y avait qu'une page et en fin de compte, il y a un dossier épais comme ça.

Antoine MORANDINI explique qu'il acceptera les réponses mais pas de désinformation. Il dit à Guy BERTHELOT que dans ce domaine « il est champion », comme pour l'EMMAP, pour laquelle Guy BERTHELOT annonçait 96 élèves alors qu'on était à 30 et maintenant à 28.

Antoine MORANDINI ajoute qu'il acceptera des réponses claires, avec des sources sûres et des chiffres exacts. Extrapoler les choses, cela commence à bien faire.

Guy BERTHELOT répond que la parole est libre et que le Maire n'a pas à lui dicter ce qu'il aura à dire.

Antoine MORANDINI répond que lui non plus.

Michel PLOMB demande le calme à ses collègues. En réponse à l'intervention du Maire, il explique qu'il n'a jamais dit qu'il n'avait pas la parole au conseil municipal mais il a simplement rappelé, à un collègue qui trouvait que l'on passait trop de temps sur un point lors du débat sur l'intercommunalité, que l'on était au conseil municipal pour débattre.

Concernant les élections, il explique qu'il fallait en effet élire des personnes et pas des listes à la proportionnelle. Loin de lui l'idée de dénoncer une illégalité, la remarque portait sur ce point technique.

Sur Mécatol, Michel PLOMB explique qu'il n'a plus la mémoire du Maire. Sur la zone des Popins, il se rappelle que la commune, au départ, ne voulait pas construire. L'ADEBT était mandatée pour trouver des entreprises. Deux usines ont été construites.

Il avait déjà été convenu que la ville ne ferait pas de promotion d'usine. Ce n'était pas son travail ni son rôle.

Il y avait eu accord entre le Maire et le Conseil Général pour que le Conseil Général couvre l'investissement pour l'une d'entre elles. Il était, dès le début, prévu qu'on procède par location vente. Après l'achat d'une, la seconde a pu être construite.

Est-ce qu'il y a un problème d'écriture, de délibération, des faux en écriture ? Michel PLOMB explique qu'il ne le croit pas. Faux en écriture c'est qu'il y a une intention maligne, que l'on veut se mettre de l'argent dans les poches. Ce n'était pas le cas, si c'est ce que le Maire pense, comme c'est fait en public, le Maire de l'époque se réserverait le soin de demander des explications.

Michel PLOMB insiste pour dire qu'il ne pense pas que l'on soit en faux en écriture.

Antoine MORANDINI acquiesce aux paroles de Michel PLOMB pour convenir qu'il n'y a pas intention maligne mais confirme qu'il y a un faux.

Michel PLOMB ajoute que les élus du conseil ne seront pas en période pré-électorale avant 2008. C'est le droit du Maire de demander des comptes mais on peut se voir avant pour étudier à charge et à décharge. Il faut que chacun garde son calme. Il faut arrêter de s'envoyer des trucs à la figure.

Michel PLOMB explique qu'il avait en tête la décision de faire des locations vente. C'est ce qui était voulu.

Si les élus s'envoient des trucs à la figure, répond Antoine MORANDINI, c'est parce que Monsieur BERTHELOT ne se gêne pas, il faut qu'il change aussi ses habitudes, dans ses propos en tout cas.

Monsieur BERTHELOT ne se rend pas compte de la gravité.

Cédric PERRIN prend la parole et explique que la délibération du conseil municipal n'existe pas. Il constate que Guy BERTHELOT ne le sait pas, il était premier adjoint...

Cédric PERRIN ajoute que les élus veulent une réponse exhaustive. Les élus de la majorité étant accusés régulièrement, ils sont surpris de découvrir des cadavres en ouvrant les placards...

La majorité n'a jamais voulu en parler, poursuit Cédric PERRIN, oui l'erreur est humaine, mais l'opposition n'a pas fait que des choses extrêmement bien. Au prochain conseil municipal, l'opposition donnera des explications, c'est important pour les Beaucourtois.

Guy BERTHELOT explique qu'il ne répondra pas ce soir. Il n'a pas de dossier pour répondre. Il ajoute que Monsieur PERRIN vient de dire la même chose que le Maire et demande si quelqu'un d'autre veut encore intervenir ? C'est une attaque organisée. Il faut arrêter. Il répondra.

Antoine MORANDINI dit que Guy BERTHELOT continue d'insulter le conseil municipal et ajoute que ce dernier a eu une attitude déplorable lors du dernier conseil municipal et que l'on ne peut plus accepter cela.

Pour dépassionner, Michel PLOMB explique qu'il se rappelle que l'idée de faire de la location vente existait. Il constate l'absence de délibération en bonne et due forme mais le percepteur a eu les éléments. Ce n'est pas du bradage de biens communaux, les usines n'ont jamais été des biens communaux.

**Antoine MORANDINI propose de passer au vote et le conseil municipal, à la majorité et trois abstentions (Guy Berthelot (2 voix) et Françoise Gachot), valide les présentes dispositions et autorise le Maire à signer avec la société Becker le protocole financier sus visé.**

## **2 - Projet de classement et déclassement de voies**

### **Rapporteur Antoine MORANDINI**

La ville de Beaucourt souhaite engager :

- Une procédure de classement dans le domaine public communal de 8 parcelles privées d'une superficie totale de 4a51ca, situées Rue du Four à Chaux et appartenant à divers propriétaires. Cette procédure vise à mettre en concordance le plan cadastral et l'emprise effective de la voie.

- Une procédure de déclassement d'une portion de 30 m<sup>2</sup> de voie piétonne (Passage Mendès France). Cette opération s'inscrit dans le projet de réaménagement de l'immeuble Moser pour la création d'un mini marché et de logements par la société LOGISSIM à laquelle il convient de céder le bien après intégration dans le domaine privé de la commune.

Les plans sont consultables en mairie (services techniques)

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à choisir un commissaire enquêteur et à lancer la procédure pour l'enquête publique.**

Michel PLOMB explique que ce point a été vu à la dernière commission d'urbanisme. Pas de problème. Il est agréablement surpris que Logissim puisse équilibrer. Il convient d'être prudent quand même pour eux. Il va manquer de fonds gratuits. C'est peut-être des fonds propres de l'organisme.

## **3 - Rapport annuel de gestion du service d'assainissement pour l'exercice 2003.**

### **Rapporteur Jean-Claude TOURNIER**

Par contrat d'affermage avec la CGE, la Ville de Beaucourt a délégué la gestion de la dépollution des eaux usées.

Conformément aux dispositions de la loi N° 95-127 du 8 février 1995 dite "Loi BARNIER" un rapport annuel de gestion du service d'assainissement est soumis à l'autorité délégante par la société gestionnaire afin d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport est consultable en mairie (services techniques)

**Délibération du conseil municipal pour information.**

#### **4 - Etude préalable à la constitution d'un dossier FISAC pour l'aménagement du centre ville**

##### **Rapporteur Antoine MORANDINI**

Le projet d'aménagement du centre ville est susceptible d'être aidé par l'intermédiaire des fonds FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et les Commerces). Cette aide financière pourrait aller jusqu'à 20% du montant des travaux.

Au préalable, il est nécessaire de réaliser une étude pour que le projet s'approche au plus près des attentes des commerçants et des consommateurs.

Le budget prévisionnel de cette étude est le suivant :

<b>CHARGES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT HT</b>
Etude préalable à un dossier FISAC		Etat (Fonds FISAC)	7 500
pour l'aménagement du centre ville	15 000	Ville de BEAUCOURT	7 500
<b>TOTAL</b>	<b>15000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15000</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- valide le plan de financement du programme de l'étude,
- autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

#### **5 - Projet SAFC Maison « Cartosi » - cession de terrain**

##### **Rapporteur Antoine MORANDINI**

Afin de mener à terme son projet de construction situé aux N° 71, 73 et 75 (anciens) rue P. Beucler, la SAFC envisage de réaliser un parking au dessus de la Maison de l'Enfant. Compte tenu de la nature du terrain, du projet d'intérêt communal porté par la SAFC, il est proposé une cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle n° AI 431 pour une superficie de 1a70.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à céder la parcelle susvisée à l'Euro symbolique et à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette aliénation.**

Antoine MORANDINI explique que c'est l'ancienne maison Guerringue.

Michel PLOMB trouve que c'est très bien.

Françoise GACHOT demande si ce sera le parking privé de la SAFC ?

Didier MILBERGUE répond qu'il y aura des box privés et des places publiques.

#### **6 - Réhabilitation de l'Orgue de Beaucourt – Programme de travaux et demandes de subventions**

L'Orgue de l'Eglise Saint François de Sales de Beaucourt, installé en 1888 par Frédéric GOLL, facteur à Lucerne (Suisse), est une pièce remarquable du patrimoine communal.

Son buffet en «chêne verni et doré» est d'ailleurs classé à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du ministère de l'Education Nationale et de la Culture en date du 7 juillet 1992.

Comprenant à l'origine 12 jeux avec deux claviers et pédalier, l'Orgue de Beaucourt a été restauré et modifié jusque dans les années 40, période de laquelle il tient sa composition actuelle avec 16 jeux dont 3 de mutation et 2 jeux d'anches.

L'association des Amis de l'Orgue de Beaucourt a sensibilisé la commune sur la nécessité impérieuse d'engager des travaux de rénovation afin de sauver l'instrument.

Un diagnostic a été établi par JB Gaupillat, facteur d'orgue de Noviant-aux-Prés, qui propose différents travaux visant une réhabilitation technique de l'instrument ainsi qu'une amélioration des qualités sonores de l'orgue.

Afin d'assurer la conservation d'un élément majeur du patrimoine local, il est proposé au conseil municipal d'engager un programme de travaux de réhabilitation. La proposition de JB Gaupillat est de 52 200 € HT, soit 62 431, 20 € TTC, au 16 mars 2004. Le délai est de 14 mois maximum à compter de la réception de l'ordre de service.

Le budget prévisionnel H.T. est le suivant :

<b>Charges</b>	<b>Montant EUROS</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant EUROS</b>
Travaux de réhabilitation de l'Orgue de Beaucourt	52 200	Ville de Beaucourt	à déterminer
		Subvention de l'Etat (Député Damien MESLOT)	25 000
		Conseil Général « ORGALIE »	15 000
		Autres financements (dont financement de l'association)	à déterminer
<b>Total</b>	<b>52 200</b>	<b>Total</b>	<b>52 200</b>

Antoine MORANDINI demande à Michel PLOMB de présenter ce dossier.

Michel PLOMB explique que l'idée est venue à plusieurs Beaucourtois de restaurer l'orgue. Il y a eu une modification technique dans le passé et l'objectif est de retrouver une harmonisation et conserver une palette.

Jean-Charles HABITZER a apprécié l'orgue et a conseillé à l'association des Amis de l'Orgue Monsieur Gaupillat. C'est peut-être le seul Goll de France. Le prix est de 52 200 euros, la ville doit accepter d'être maître d'œuvre car elle va récupérer la TVA de 19.6, donc importante, et par ailleurs, elle est propriétaire des murs. Les financements ont été largement ouverts grâce à Monsieur le Député.

Michel PLOMB présente « Orgalie », fédération des associations d'orgues organisant aussi des concerts.

Pour la CCST, Antoine MORANDINI explique qu'ils en ont parlé hier soir au bureau. La Communauté de Communes du Sud Territoire n'interviendra pas.

Michel PLOMB explique que la caisse des dépôts financera des concerts ORGALIE. Les pistes sont : la Caisse d'Épargne Régionale pour laquelle rien n'est fermé. Le Crédit Agricole ne suivra pas, leur politique a changé.

Le facteur d'orgue a un délai de 14 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Le Conseil Général (Orgalie) devrait autoriser la délivrance de l'ordre de service, tout devrait être terminé à la Toussaint 2006.

Antoine MORANDINI demande si la Région a été sollicitée ?

Michel PLOMB précise qu'il y a une demande de 7 000 euros. On lui a répondu qu'ils sont en attente du recrutement d'un directeur de la culture. Michel PLOMB rappelle que les financements extérieurs ne pourront dépasser 80 %.

Manuel RIVALIN explique que, pour les services de la préfecture, la règle de 80 % ne s'applique que pour des financements publics. Si des entreprises privées interviennent, leur aide peut venir en déduction de la part communale.

Michel PLOMB indique qu'il ne prend pas part au vote.

Antoine MORANDINI demande ce qui est classé ?

Michel PLOMB répond qu'il s'agit des boiseries de l'Eglise et des orgues.

**Le conseil municipal, à la majorité et une abstention (Michel Plomb) :**

- **décide du programme de travaux de réhabilitation de l'Orgue de Beaucourt,**
- **approuve le plan de financement prévisionnel,**
- **associe les Amis de l'Orgue à la maîtrise d'œuvre du projet,**
- **autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux ainsi que les partenariats d'entreprises.**

## **7 - Programme d'Aménagement du centre-ville – Tranche 3 - Demande de subvention**

### **Rapporteur Jean-Claude TOURNIER**

L'aménagement du centre-ville se terminera par une troisième tranche – Place Salengro - pour un budget prévisionnel de 534 500 euros.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès du Député une subvention au plus fort taux.**

## **8 - Réalisation d'une étude dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux**

### **Rapporteur Antoine MORANDINI**

La municipalité a fait établir une première évaluation financière des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Alfred Péchin. Au vu de ce montant, il n'y aura pas de délibération proposée. Le devis laisse rêveur : 2 130 000 francs.

### **Questions diverses**

#### **• Conteneurs à ordures ménagères**

Béatrice REBUFFONI regrette que, concernant la facturation de location, elle soit datée du 15 septembre, reçue le 10 octobre et payable le 15. Elle demande ce qu'il en est à propos du verre.

Antoine MORANDINI répond qu'il s'agissait de la dernière facture pour la location des conteneurs bruns. Ce conteneur servira à l'avenir pour le verre, la décision de ramassage du verre une fois par mois est faite en attente des travaux de la déchetterie de Fêche-l'Église.

La commune ne prend pas la décision. Dès que le SIVOM sera prêt, ce service sera mis en place.

Plus généralement, les bacs sont presque tous distribués. Jusqu'au 31 décembre 2004, le paiement se fera sur la taxe foncière.

A l'avenir, le paiement sera proportionnel au volume présenté. L'abonnement, quant à lui, correspond aux frais de fonctionnement de la structure. Il reste à connaître les montants de la présentation des bacs. Ces derniers sont inconnus car les gens allaient encore dans les éco-points. En novembre, les coûts seront connus et transmis aux usagers grâce à une facture doublon. C'est le travail de Plastic Omnium : calcul et communication.

Il y aura des problèmes, des dépôts sauvages... Il faudra rappeler le tri, c'est un combat, c'est difficile, c'est très important. Les élus de la CCST espèrent être prêts.

Cédric PERRIN s'étonne de la question de Béatrice REBUFFONI. La commune a ouvert, lors du dernier conseil municipal, un poste au SIVOM pour l'opposition. Il faudrait que les membres de l'opposition se concertent.

Marie-Angèle JEANNIN réplique qu'elle s'est excusée pour son absence du fait d'un enfant malade.

Par ailleurs, elle informe l'assemblée que certaines personnes vont déposer dans le Doubs.

Antoine MORANDINI répond, par boutade, qu'il en serait très heureux et que ce serait autant de moins à payer.

Béatrice REBUFFONI répond à Cédric PERRIN, concernant son intervention précédente, que les questions évoquées intéressent tous les Beaucourtois, même s'il n'y a pas de concertation.

Michel PLOMB demande si les puces existent. Si tel est le cas, il faut repérer les conteneurs.

Antoine MORANDINI répond qu'il y a l'adresse derrière. Il ajoute que les éco-points « cartons » ont disparu. Les éco-points « verre » resteront toujours. Pour les cartons, on peut aller à la déchetterie.

Cédric PERRIN rappelle que les conteneurs à verre ont été mis en place depuis longtemps. Il serait dommage de revenir en arrière alors que les gens ont pris l'habitude pour le verre. Il aurait peut-être mieux valu ne pas supprimer la collecte des encombrants...  
Cela aurait évité à la commune de payer pour finalement devoir, une fois par mois, collecter les « monstres ».

Antoine MORANDINI répond que c'est un choix du SIVOM et rappelle que les gravats ne sont pas considérés comme encombrants. Si autre chose que des encombrants est trouvé, il ne sera plus ramassé, sinon, où s'arrêter ?

Françoise GACHOT constate, si elle a bien traduit les propos du Maire, qu'il vaut donc mieux boire du vin en bouteille de verre que de l'eau en bouteille plastique !

Enfin, Didier MILBERGUE indique que, le 11 novembre étant férié, il n'y aura pas de ramassage des conteneurs jaunes mais ils seront ramassés le 12 novembre.

#### **● Arbres des Hauts de Beaucourt**

Françoise GACHOT demande ensuite qui massacre les arbres des Hauts de Beaucourt ?

Jean-Claude TOURNIER explique que c'est l'ONF qui choisit les essences en fonction de leur âge et décide de ce qui est conservé.

Didier MILBERGUE précise que les arbres de valeur seront conservés et qu'il y aura des replantations.

Antoine MORANDINI reconnaît qu'il y a eu quelques problèmes par rapport à certaines essences.

#### **● Signalisation de la rue de la Maison Blanche**

Guy BERTHELOT évoque le problème de signalisation routière au niveau de la Maison Blanche (lettre du 24 octobre). Il faudrait poser, au niveau de la maison de retraite, un sens interdit car les poids lourds font des dégâts quand ils se trompent et manoeuvrent.

Guy BERTHELOT demande, par ailleurs, si on peut repréciser, en ville, la direction de WAGON afin d'éviter les erreurs?

Didier MILBERGUE intervient pour préciser qu'on ne peut interdire le passage d'un 19 tonnes pour livrer du fioul par exemple. Cela arrive, il y a des remontées. Le problème existait déjà pour la Maison de l'Enfant. Il y aura des panneaux pour interdire la circulation des camions sur la partie haute

Antoine MORANDINI rappelle ensuite le déroulement des manifestations du 18 novembre et lève la séance.

**Séance levée à 21 heures 15**